

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DU BÉTAIL ET DES VIANDES (INTERBEV)

L'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (INTERBEV) a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 27 juin 2018 relatif à la collecte d'une cotisation au profit d'INTERBEV pour 3 ans. Par cet accord, les professionnels de la filière viande, regroupés au sein d'INTERBEV, souhaitent mettre en œuvre des actions permettant de mieux organiser et structurer l'offre et de la faire connaître au consommateur.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
consultationcvo-elevage-viandes@agriculture.gouv.fr
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, DGPE, Sous-Direction des filières agroalimentaires, Bureau des Viandes et productions animales spécialisées, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Annexe 1 Document-type annexé à l'accord en vue de la consultation des acteurs concernés.

Organisation interprofessionnelle : INTERBEV				
Période	01/11/2018 au 31/10/2019	01/11/2019 au 31/10/2020	01/11/2020 au 31/10/2021	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013) :		Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>				
Etudes économiques		334 255 €	334 255 €	334 255 €
- Etudes conjonctures et filières		327 301 €	327 301 €	327 301 €
- Etudes consommateurs				
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>				
Contrôles				
- CBPE		366 167 €	366 167 €	366 167 €
- Cahiers des charges		296 656 €	296 656 €	296 656 €
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>				
Actions juridiques		316 111 €	316 111 €	316 111 €
<u>d) commercialisation;</u>				
<u>e) protection de l'environnement;</u>				

Enjeux sociétaux Environnement et territoires BVOE	89 012 €	89 012 €	89 012 €
<u>Actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>			
Commerce extérieur			
- Coopération institutionnelle	52 643 €	52 643 €	52 643 €
- Prospection et ambassades	167 288 €	167 288 €	167 288 €
- Communication promotionnelle	2 777 060 €	2 777 060 €	2 777 060 €
- Plateforme Ovine	13 570 €	13 570 €	13 570 €
Communication produit spécifique			
- Boeuf	10 560 546€	10 560 546 €	10 560 546 €
- Veau	2 379 092 €	2 379 092€	2 379 092€
- Agneau	2 878 843 €	2 878 843 €	2 878 843 €
- Viande Chevaline	114 810 €	114 810 €	114 810 €
- Caprins	84 215 €	84 215€	84 215 €
Communication transversal			
- Communication usages viandes	955 324 €	955 324€	955 324€
- Communication image filière	1 736 360 €	1 736 360 €	1 736 360 €
- Partenariat allies	130 285 €	130 285 €	130 285 €
- Fonds documentaire	340 296 €	340 296 €	340 296 €
- Média & Digital	1 583 922 €	1 583 922 €	1 583 922 €
- Communication collective	61 624 €	61 624 €	61 624 €
Comités régionaux			
- Comités régionaux et actions regionales	6 174 125 €	6 174 125 €	6 174 125 €
- Collège régional BV	142 459 €	142 459 €	142 459 €
Enjeux Publics			
	344 809 €	344 809 €	344 809 €
Enjeux sociétaux			
	312 726 €	312 726 €	312 726 €

International				
- IMS representation	235 729 €	235 729 €	235 729 €	235 729 €
- Europe representation	159 846 €	159 846 €	159 846 €	159 846 €
Restauration Hors Domicile				
	361 418 €	361 418 €	361 418 €	361 418 €
Salons nationaux				
- Salon grand public	1 412 042 €	1 412 042 €	1 412 042 €	1 412 042 €
- Salons professionnel	384 356 €	384 356 €	384 356 €	384 356 €
Suivi des conventions et reconquête				
	966 691 €	966 691 €	966 691 €	966 691 €
Communication institutionnelles				
- Supports	157 365 €	157 365 €	157 365 €	157 365 €
- Evènements	142 825 €	142 825 €	142 825 €	142 825 €
<i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques:</i>				
Enjeux sociétaux				
Signes officiels de qualité BVO	1 170 644 €	1 170 644 €	1 170 644 €	1 170 644 €
Commission BIO BO	455 546 €	455 546 €	455 546 €	455 546 €

<p><i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique; et i) études visant à améliorer la qualité des produits; et j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement.</i></p>			
<p>Enjeux sociétaux - Nutrition</p>	258 163 €	258 163 €	258 163 €
<p>Recherche et Développement - Appel d'offres - Veille expertise - Suivi valorisation</p>	1 252 280 € 495 982 € 79 486 €	1 252 280 € 495 982 € 79 486 €	1 252 280 € 495 982 € 79 486 €
<p><i>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage.</i></p>			
<p><i>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</i></p>			
<p><i>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</i></p>			
<p>Enjeux sociétaux Bien être animal</p>	125 326 €	125 326 €	125 326 €
<p>Ovinfos</p>	323 755 €	323 755 €	323 755 €
<p><i>n) gestion des sous-produits.</i></p>			

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés		
<p><u>Assiette cotisation visée à l'article 2 :</u> Poids net de viande fraîche tel que défini à l'article 111 quarter LA de l'annexe III du Code général des Impôts, qu'on exprimera ici pour plus de simplicité en kg équivalent carcasse (kg ec), déduction faite du poids de viande saisie à l'abattoir</p> <p>➤ Taux</p> <p>Bovins de 8 mois ou plus : 0,020 /kg ec</p> <p>Bovins de moins de 8mois (veaux) : 0,022 /kg ec</p> <p>Ovins : 0,029 /kg ec</p> <p>Equins : 0,029 /kg ec</p> <p>Caprins de moins de 12 kg : 0,028 /kg ec</p> <p>Caprins de 12 kg et plus : 0,028 /kg ec</p> <p>➤ Redevables</p> <p>Bovins de 8 mois ou plus : l'abatteur 0.002 € / Kg ec – l'éleveur 0.009/ Kg ec – le distributeur 0.009 / Kg ec</p> <p>Bovins de moins de 8mois (veaux) : l'abatteur 0.004 € / Kg ec – l'éleveur 0.009/ Kg ec – le distributeur 0.009 / Kg ec</p> <p>Ovins : l'abatteur 0.005 € / Kg ec – l'éleveur 0.012/ Kg ec – le distributeur 0.012 / Kg ec</p> <p>Equins : l'abatteur 0.005 € / Kg ec – l'éleveur 0.012/ Kg ec – le distributeur 0.012 / Kg ec</p> <p>Caprins de moins de 12 kg : l'abatteur 0.0135€/ Kg ec – l'éleveur 0.0145/ Kg ec</p> <p>Caprins de 12 kg et plus : l'abatteur 0.004 € / Kg ec – l'éleveur 0.012/ Kg ec – le distributeur 0.012 / Kg ec</p>		
<p><u>Assiette cotisation visée à l'article 3 :</u> Poids de viande figurant sur la déclaration d'échange de bien ou sur le document douanier</p> <p>➤ Taux</p> <p>Bovins de 8 mois ou plus : Viandes avec os 0.009 / kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.013 / Kg</p> <p>Bovins de moins de 8mois (veaux) : Viandes avec os 0.009 / kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.013 / Kg</p> <p>Ovins : Viandes avec os 0.012 / kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.018 / Kg</p> <p>Equins : Viandes avec os 0.012 / kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.018 / Kg</p> <p>Caprins de 12 kg et plus : Viandes avec os 0.012 / kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.027 / Kg</p> <p>➤ Redevables</p> <p>Bovins de 8 mois ou plus : le distributeur Viandes avec Os 0.009 €/kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.013 €/Kg</p> <p>Bovins de moins de 8mois (veaux) : le distributeur Viandes avec Os 0.009 €/kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.013 €/Kg</p> <p>Ovins : le distributeur Viandes avec Os 0.012 €/kg – Autres (y compris la viande hachée) 0.018 €/Kg</p>		

Equins : le distributeur Viandes avec Os 0.012 €/kg – Autres (ycompris la viande hachée) 0.018 €/Kg
Caprins de 12 kg et plus : le distributeur Viandes avec Os 0.012 €/kg – Autres (ycompris la viande hachée) 0.027 €/Kg

Assiette cotisation visée à l'article 4 : Nombre de têtes d'animaux vivants expédiés ou exportés (relevant de la nomenclature combine du commerce extérieur)

➤ Taux

Bovins de de 80 à 160 kg vif (01022921-01022929) : 1.70 €/tête

Bovins de 160 à 300 kg vif (01022941) : 2.20 €/ tête

Bovins à engraisser de plus de 160 kg vif (01022951 – 01022959 – 01022969 – 0102999) : 2.20 €/ tête

Bovins finis prêts à abattre de plus de 300 kg (01022951 – 01022961 – 01022991) : 4.70 €/tête

Bovins reproducteurs : (01022110 – 01022130 – 01022190) : 4.70 € / tête

Ovins : (01041010 – 01041030 – 01041080) : 0.08 €/ tête

Equins de plus de 80 kg (01012910 – 01012990) : 2.10 €/tête

➤ Redevables

Bovins de de 80 à 160 kg vif (01022921-01022929) : l'éleveur* 1.70 €/tête

Bovins de 160 à 300 kg vif (01022941) : l'éleveur* 2.20 €/ tête

Bovins à engraisser de plus de 160 kg vif (01022951 – 01022959 – 01022969 – 0102999) : l'éleveur* 2.20 € /tête

Bovins finis prêts à abattre de plus de 300 kg (01022951 – 01022961 – 01022991) : l'éleveur* 4.70 €/tête

Bovins reproducteurs : (01022110 – 01022130 – 01022190) : l'éleveur* 4.70 € / tête

Ovins : (01041010 – 01041030 – 01041080) : l'éleveur* 0.08 €/ tête

Equins de plus de 80 kg (01012910 – 01012990) : l'éleveur* 2.10 €/tête

* Le dernier propriétaire ou copropriétaire vendeur des animaux sur le territoire national, éleveur ou entité juridique effectuant l'activité d'élevage, de l'animal avant son expédition vers un pays de l'Union Européenne ou son exportation

Certifié conforme

Dominique LANGLOIS, Président d'INTERBEV

Fait à Paris le 26/07/2018

